

Versailles, le 20 novembre 2015

Compte-rendu des CAP locales Listes d'aptitude des 19 et 20 novembre

Seuls les élus de Solidarités Finances Publiques et FO DGFIP avaient boycotté la 1ère convocation de la CAP locale de liste d'aptitude de B en A, initialement prévue le 3 novembre 2015. Pour celle de C en B convoquée le 4 novembre 2015, c'est l'ensemble des OS qui ne s'est pas présenté à la 1ère convocation administrative au siège de la DISI Paris Normandie.

Pour mémoire, il s'agissait de relayer les revendications nationales en raison du contexte particulièrement préoccupant pour les finances publiques et ses agents (cf notre déclaration liminaire jointe en annexe).

Lors de la seconde convocation, la Directrice de la DISI a rappelé en préambule, l'obligation de discrétion qui s'impose à l'ensemble des membres des CAP. Puis elle a précisé que les informations nominatives et confidentielles ne doivent pas figurées sur les sites intranet des OS. Ensuite, la Directrice a indiqué les règles qui ont présidé à l'élaboration des listes d'aptitude en soulignant leur extrême sélectivité.

Pour la liste d'aptitude de C en B, la Présidente a insisté sur l'aspect mobilité tant géographique que fonctionnelle opposable aux nouveaux promus.

La liste des candidats par catégorie est élaborée de la façon suivante :
Chaque responsable d'ESI élabore son propre classement (catégorie « à revoir », « très bon » et « excellent »). La Directrice réunit ses adjoints des pôles pilotage et RH, l'ensemble des responsables afin d'harmoniser les pratiques et élaborer la liste définitive soumise à l'approbation des OS en CAP Locale.

La publication de la liste provisoire des candidats « excellent » sur l'Intranet de la DISI avant les CAPL répond aux exigences fixées par la note RH. En matière de potentialité, la directrice souligne qu'elle ne respecte pas le quota de candidatures alloué par la DG.

Toutefois la CAP locale n'a qu'un avis consultatif, c'est la CAP nationale qui décide en dernier ressort parmi les seuls dossiers classés « excellent ».

Liste d'aptitude pour l'accès au grade d'inspecteur (B en A)

La présidente a communiqué la PAS (Plage d'Appel Statutaire) : 119 agents y figuraient parmi les 228 agents B de la DISI Paris-Normandie.

À ce jour, la Direction Générale a communiqué une potentialité globale de 8 promotions pour l'ensemble des 9 DISI (volumes de dossiers pouvant être retenus lors de la CAP nationale).

Au titre de l'année 2016, 25 agents (8 FF et 17 FGP) ont postulé à la liste d'aptitude pour l'accès au grade d'inspecteur des finances publiques. Avant la CAPL, il y avait 5 dossiers qualifiés d'«excellent », 8 « très bon » et 12 « à revoir ». Sur ces 25 dossiers, 10 agents nous avaient mandatés pour assurer leur défense.

Pour cette CAPL, les 2 seuls dossiers défendus par des élus du personnel ayant obtenu une montée de catégorie, l'ont été par vos représentants Solidarités Finances Publiques. En effet, 2 dossiers « à revoir » ont été requalifiés « très bon » suite à notre intervention.

Au final, un seul dossier « très bon » est monté en « excellent », à la seule initiative de la Présidente, l'agent n'ayant mandaté aucune OS pour défendre son dossier.

Vos représentants de Solidarités Finances Publiques :			
Titulaire CAPL 1 Jean-Luc DEBON	ESI CAEN	Suppléant CAPL 1 Marie-France FORNAY	ESI VERSAILLES Chantiers
Titulaires CAPL 2 Carole BAILLY Blandine DEYDIER Isabelle PHILIPPOT Isabelle TROUILLARD	ESI ORLEANS ESI VERSAILLES Chantiers ESI VERSAILLES Chantiers ESI ORLEANS	Suppléants CAPL 2 Agnès GLASSMANN Laurent LESCA Gilles DEBRACH Rachel MONDAMERT	ESI VERSAILLES Chantiers ESI NANTERRE – CID Vanves ESI NANTERRE – CID Vanves ESI ORLEANS

La directrice refuse de monter plus de dossiers dans la catégorie supérieure afin de ne pas laisser trop longtemps les agents en attente, sans espoir réel d'obtenir une promotion.

Le reliquat des dossiers émanant des différentes directions avant passage en DISI est important. Cette situation limite la progression en catégorie « Excellent ».

Solidaires Finances Publiques a par ailleurs veillé à la qualité rédactionnelle des rapports des dossiers qualifiés d' « excellent ».

Pour les 3 listes proposées par la Directrice, les élus de Solidaires Finances Publiques ont voté « CONTRE ».

Ce vote « CONTRE » n'est pas une remise en cause des dossiers sélectionnés, bien au contraire, mais il a pour but de dénoncer l'insuffisance des plans de qualification.

Liste d'aptitude pour l'accès au grade de contrôleur (C en B)

La Directrice de la DISI a communiqué la PAS (Plage d'Appel Statutaire) : 132 agents C figurent dans cette plage.

La potentialité est de *4 agents pour l'année 2016 pour la DISI Paris-Normandie.*

Pour cette année 2016, 33 agents ont postulé à la liste d'aptitude pour l'accès au grade de contrôleur des finances publiques (6 FGP et 27 FF).

Avant la CAPL, 5 dossiers étaient classés «excellent », 13 « très bon » et 15 « à revoir ». Sur ces 33 dossiers, 11 agents nous avaient mandatés pour assurer leur défense.

A l'examen de l'ensemble des dossiers, Solidaires Finances Publiques a noté des disparités dans les comptes-rendus d'entretien professionnel (appréciations générales, profils croix, cadencement...). Il est constaté des pratiques différentes d'un établissement à l'autre. Dans le souci du respect de l'égalité de traitement entre les agents, Solidaires Finances Publiques a attiré l'attention de la Directrice sur ce point. Devant la disparité de traitement des dossiers et la subjectivité qu'il en ressort, il apparaît opportun de revoir le niveau hiérarchique des évaluateurs dans un souci de transparence et d'équité.

Pour cette CAPL, les 2 seuls dossiers ayant obtenu une montée de catégorie, ont été défendus par vos représentants Solidaires Finances Publiques. En effet, *1 dossier « à revoir » a été reclassé « très bon » et 1 dossier « très bon » reclassé « excellent » suite à notre intervention.*

Pour les 3 listes proposées par la Directrice lors de cette CAPL n°2, les élus de Solidaires Finances Publiques ont voté « CONTRE ».

Ce vote « CONTRE » n'est pas une remise en cause des dossiers sélectionnés, bien au contraire, mais il a pour but de dénoncer l'insuffisance des plans de qualification.

Les représentants de Solidaires Finances Publiques vous rappellent qu'un dossier de liste d'aptitude se construit.

La candidature doit être mûrement réfléchie, préparée, pour une promotion envisagée à l'avenir. La promotion n'intervient que très exceptionnellement dès la première année de candidature.

L'examen de la qualité du dossier professionnel se décline en cinq temps pour l'administration :

- Notation sur les cinq dernières années,
- Aptitude au grade supérieur,
- Aptitude à la mobilité,
- Expérience professionnelle.
- Participation au concours.

Pour celles et ceux qui sont intéressés par ce mode de promotion, lors de l'entretien annuel vous devez faire part de votre ambition, votre volonté à exercer des fonctions du cadre pour lequel vous postulez.

À ce titre, il faut être extrêmement vigilant quant à la qualité rédactionnelle des comptes-rendus d'entretien professionnel.

N'hésitez pas à prendre contact avec Solidaires Finances Publiques pour vous conseiller dans le suivi de votre dossier.

Pensez également à donner mandat aux élus Solidaires Finances Publiques afin qu'ils puissent défendre votre dossier en CAPL.